

Influenza aviaire hautement pathogène -peste aviaire-

Agent causal

► **Virus de la famille des Orthomyxoviridés, du genre Inflenzavirus A, B.**

► **Résistance aux agents physiques et chimiques :**

Température : inactivé à 56 °C/3 h ou 60 °C/30 mn;

pH : inactivé à pH acide ;

Agents chimiques : inactivé par les agents oxydants, le dodécylsulfate de sodium, les solvants des lipides, la B-propylactone;

Désinfectants : inactivé par les composés iodés;

Résiste pendant de longues périodes dans les tissus, les fèces et l'eau surtout à basse température (30 jours à 4 °C).

Épidémiologie

L'influenza aviaire est une maladie hautement contagieuse.

► **Risque pour la santé humaine :**

L'Influenza aviaire est parfois transmissible de l'animal à l'homme (zoonose).

Les symptômes sont des syndromes grippaux quelquefois associés à des conjonctivites. L'évolution de la maladie est parfois mortelle dans le cas d'infection respiratoire profonde (pneumonie).

Le respect des mesures d'hygiène constitue le moyen essentiel de prévention et de protection des personnes notamment lors de contacts fréquents et rapprochés avec un milieu infecté :

- lavage fréquent des mains au savon et rinçage,
- port d'une sur-combinaison à usage unique, d'un **masque de protection respiratoire, de lunettes**, d'une charlotte, de gants et de sur-bottes à usage unique.

Une vaccination par le vaccin inactivé de la grippe humaine circulant de la saison en cours ou une chimioprophylaxie à l'Oseltamivir peuvent être recommandées par les autorités sanitaires.

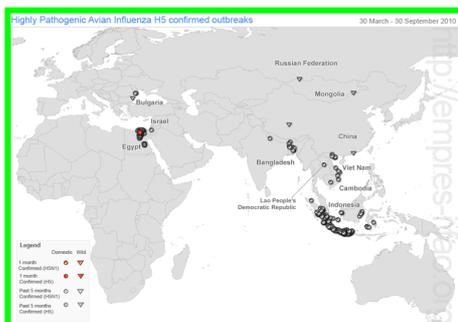
► **Hôtes** : Les souches du virus de la peste aviaire affectent principalement l'espèce poule et dinde. Mais toutes les espèces aviaires domestiques sont sensibles à l'infection et le portage par les oiseaux sauvages notamment les palmipèdes est courant.

► **Transmission** : **Contact direct** avec les sécrétions respiratoires et poussières contaminées.

L'inhalation ou l'ingestion de matières contaminées suffit à infecter l'hôte récepteur.

► **Sources de virus** : **Matières fécales, sécrétions respiratoires**. Les virus hautement pathogènes peuvent résister pendant de longues périodes dans les matières fécales infectées ainsi que dans les tissus et dans l'eau.

► **Répartition géographique** : Des souches peu ou pas pathogènes du virus grippal de type A sont toujours présentes dans le monde. Des virus A de la peste aviaire appartenant aux sous-types H5 et H7 ont provoqué au cours de la décennie des épizooties majeures : H7N1 (Italie 1999-2000) H7N7 (Pays-Bas 2003) H5N1 (Asie du Sud Est depuis 2003) puis Egypte. Les épizooties sont provoquées par des virus de sous-type H5 et H7 faiblement pathogène qui subissent une mutation et deviennent hautement pathogènes.



Répartition des cas d'Influenza hautement pathogène de mars 2010 à sept 2010 (oiseaux sauvages et domestiques)

Symptômes

► **Incubation** : La période d'incubation varie entre 3 et 5 jours.
Dépression sévère, diminution de l'appétit.
Chute brutale et importante de la production d'œufs.
Oedème céphalique avec tuméfaction et cyanose de la crête et de la caroncule.
Pétéchies sur les muqueuses internes.
La mortalité peut atteindre 100 %.

Lésions

► **Forme aiguë** :
Oedème sous-cutané de la tête et du cou avec écoulement par le nez et le bec.
Exsudats muqueux importants dans la lumière trachéale ou trachéite hémorragique sévère.
Pétéchies, congestion et hémorragies sur divers organes (conjonctive, muscles, face interne du sternum, séreuses, reins, ovaires, estomac, gésier, hémorragies et érosions de la muqueuse du gésier, tissus lymphoïdes de la muqueuse intestinale).

► **Forme chronique** :
La forme chronique de cette maladie est peu courante et se présente sous forme de portage asymptomatique chez certaines espèces d'oiseaux (palmipèdes domestiques et sauvages).

Prévention et traitement

► **Prophylaxie sanitaire (mesures à prendre en présence d'un foyer)**
Abattage de tous les oiseaux;
Élimination des carcasses et de tous les produits d'origine animale;
Nettoyage soigneux et désinfection complète des locaux;
Élimination correcte des carcasses;
Recherche épidémiologique
Respect d'un **délai de 21 jours** avant réintroduction de nouveaux effectifs.

► **Prophylaxie médicale (pas systématique)**
Vaccin : Par le passé, on conseillait de ne pas vacciner contre la peste aviaire, car certains individus peuvent être contaminés et disséminer des virus virulents malgré la vaccination. Cependant, lors des épisodes récents survenus, des vaccins ont été utilisés avec l'accord de l'OIE pour combattre rapidement la propagation de la maladie (Chine, Egypte,...).

Conséquences économiques

► **Une distinction est faite entre les virus hautement pathogène (IAHP) et faiblement pathogène (IAFP) :**
Dans le cas d'un **virus IAHP**, le code de l'OIE impose un embargo de 3 mois pour les produits du pays après la désinfection du dernier foyer pour les échanges internationaux.
Au niveau UE et sous conditions particulières avec des pays tiers, un zonage peut être appliqué pour éviter l'application d'un embargo au pays tiers.
L'embargo s'applique à tous les produits avicoles vivants ou morts non cuits dans le cas de foyer provoqué par un virus IAHP (sous groupe H5 et H7).
Dans le cas d'un **virus IAFP** : Un zonage est appliqué et entraîne également un embargo sur les produits avicoles de la zone.
Les conséquences économiques d'un embargo peuvent être très importantes.

Pour plus d'information

► **Site Internet** O.I.E., A.N.S.E.S., Ministère de l'Agriculture.

Sources

► Classeur : Crises sanitaires majeures. GDS Grand-Ouest
► Fiche d'information : Office International des Epizooties.
► Carte répartition Influenza aviaire : site internet F.A.O./empres MAPS